

25 avr 2013 -17:56

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2013

## Programme d'investissement fédéral 2013

Sur proposition du ministre du Budget Olivier Chastel, le Conseil des ministres a approuvé la libération de la première tranche du programme d'investissement pour les services publics fédéraux et la Régie des bâtiments.

La circulaire du 26 mars 2013 a prévu de libérer 59,45% des crédits du programme d'investissement concernant la Régie des bâtiments. Pour les autres crédits, 40% sont libérés.

Le programme d'investissement fédéral a pour objectif d'assurer le suivi de l'utilisation des crédits d'investissement et de répartir les investissements sur l'année. Les crédits d'engagement du programme d'investissement sont libérés après décision du Conseil des ministres. Le programme d'investissement ne concerne pas les crédits de liquidation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget  
et de la Simplification administrative  
Queteletplein 7  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 211 38 11  
<http://www.chastel.belgium.be>